

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Bromatrol

**Type(s) de produit:** TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

**Numéro de l'autorisation:** BE2016-0007

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** BE-0010234-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	9
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	15
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	15
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	15
5. Conditions générales d'utilisation	15
5.1. Consignes d'utilisation	15
5.2. Mesures de gestion des risques	17
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	18

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

Bromatrol
-----------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2016-0007	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	BE-0010234-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	28/03/2014	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	18/03/2023	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Rentokil Initial Supplies
<b>Adresse du fabricant</b>	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Webber Road Knowsley Industrial Park L33 7SR Liverpool Royaume-Uni

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	Pelgar International Ltd
<b>Adresse du fabricant</b>	Unit 13 Newman Lane Industrial Estate Newman Lane GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	NA Namesti 410 28401 Kutna Hora République tchèque
<b>Substance active</b>	12 - Bromadiolone
<b>Nom du fabricant</b>	Liphatech S.A.S
<b>Adresse du fabricant</b>	Bonnel-BP3 47480 Pont-du-casse France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0.005

### 2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)
------------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée --.</p>
--------------------------	---

## Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Porter des gants de protection.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu dans / éliminer l'emballage conformément à la réglementation nationale / régionale

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

**Utilisation 1 - Utilisation 1 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées– Intérieur**

#### Type de produit

TP14 - Rodenticides

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

#### Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

#### Méthode(s) d'application

En boites d'appâts -  
Formulations de l'appât:  
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés  
- Points d'appâtage couverts et protégés

#### Taux et fréquences d'application

Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  
Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres  
Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'

	<p>appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres - -  Souris  Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres  Rats  Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg</p> <p>Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg</p>

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné (si disponible).

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de réinfestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Utilisation 2 – Souris et/ou rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Extérieur autour des bâtiments

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

##### Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

##### Méthode(s) d'application

En boîtes d'appâts -  
Formulations de l'appât:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés
- Points d'appâtage couverts et protégés



	<p>- Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier</p>
<p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>	<p>Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres  Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres - -  Souris  Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres  Rats  Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres  Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres</p>
<p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>	<p>Professionnel</p>
<p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p>	<p>- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg</p> <p>- Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg</p> <p>- Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg</p>

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer les appâts présent dans les points d'appâtage qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.
- Retirer le produit restant au terme de la période de traitement [sauf en ce qui concerne l'utilisation directe du produit dans les terriers ]
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non cibles
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concernés.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.3 Description de l'utilisation

#### Utilisation 3 - Utilisation 3 – Rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles Exemple: rongeurs

<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Zones ouvertes extérieures
<b>Méthode(s) d'application</b>	En boîtes d'appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés - Points d'appâtage couverts et protégés - Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres - - Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg  - Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg  - Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg

#### 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.  
- Remplacer les appâts présent dans les points d'appâtage qui ont été altérés par l'eau ou contaminés par des saletés.  
- Retirer le produit restant au terme de la période de traitement [sauf en ce qui concerne l'utilisation directe du produit dans les terriers]

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter la sélection d'une population résistante.
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
- Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât ressorte ou se disperse.
- Suivez les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné (si disponible).

#### **4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir la section 5.4

#### **4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir la section 5.5

#### 4.4 Description de l'utilisation

##### Utilisation 4 - Utilisation 4 – Rats – Usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

<b>Type de produit</b>	TP14 - Rodenticides
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	Ne s'applique pas aux rodenticides
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Brown rat-Juveniles Exemple: rongeurs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Overig Égouts
<b>Méthode(s) d'application</b>	En boites d'appâts - Formulations de l'appât:  - Appâts prêts à l'emploi à utiliser dans les points d'appâtage inviolables - Points d'appâtage couverts et protégés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât tous les 10 mètres - - Rats jusqu'à 300g par bouche d'égout
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg - Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg - Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg

#### 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

#### 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant

#### 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

#### 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

#### 4.5 Description de l'utilisation

##### Utilisation 5 - Utilisation 5 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux utilisateurs professionnels – Intérieur

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

	Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles Exemple: rongeurs
<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	En boites d'appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres - - Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150 g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg - Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg - Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg

#### 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.

- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois

par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intact et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.

- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant (si disponible).

#### 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

#### 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque les points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

#### 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

### 4.6 Description de l'utilisation

#### Utilisation 6 - Utilisation 6 – Souris domestiques et/ou rats – Usage réservé aux utilisateurs professionnels – Extérieur autour des bâtiments

##### Type de produit

TP14 - Rodenticides

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Mus musculus-House mouse-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-House mouse-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus norvegicus-Brown rat-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus norvegicus-Brown rat-Juvéniles|Exemple: rongeurs

##### Domaine d'utilisation



<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p> <hr/> <p>En boîtes d'appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres - - Souris Forte infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 50 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres Rats Forte infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 5 mètres Faible infestation – jusqu'à 250 g d'appât dans des stations d'appât placées tous les 10 mètres</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Professionnel</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<p>- Sachets en plastique dans un tube en plastique (sachets de 50 g, 100 g et 150g) - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg, 11 kg, 12 kg</p> <p>- Grains en vrac dans un seau en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg</p> <p>- Grains en vrac dans un sac en plastique - 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 7 kg, 8 kg, 9 kg, 10 kg</p>

#### 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger les appâts contre les conditions atmosphériques (par exemple la pluie, la neige, etc.). Placez les points d'appâtage dans les zones non-inondable.
- Pour les souris: Les points d'appâtage doivent être visités au moins tous les 2 à 3 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appâts sont intactes et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Pour les rats: Les points d'appâtage doivent être visités seulement 5 à 7 jours au début du traitement et ensuite au moins une fois par semaine, afin de vérifier si l'appât est accepté, si les stations d'appât sont intact et pour enlever les corps des rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
- Remplacer tout appât dans une station d'appât où l'appât a été endommagé par l'eau ou contaminé par la saleté.

- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant (si disponible).

#### **4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

#### **4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité des eaux de surface (par exemple, des rivières, des étangs, des canaux d'eau, des digues, fossés d'irrigation) ou des systèmes de drainage des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

- A la fin du traitement, éliminer les appâts non consommés et l'emballage conformément à la réglementation locale.

#### **4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Gardez le produit fermé et non exposé à la lumière directe du soleil  
- Stocker dans les endroits dont l'accès est interdits aux enfants, aux oiseaux, aux animaux de compagnie et aux animaux de ferme  
- Durée de conservation: 2 ans

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

#### **Professionnels ayant des compétences avancées démontrées :**

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.
- Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Les sites où l'appât est utilisé dans les terriers devraient être visités plus fréquemment que ceux où des boîtes à appât sécurisées sont employées.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

#### **Professionnels :**

- Liser et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire au anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être disponible à côté des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et la zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un

rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

- Retirer le reste des appâts ou appâts à la fin de la période de traitement.
- Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].
- Grains, granulés-pastilles en vrac: Placez l'appât dans la station d'appât à l'aide d'un dispositif de dosage. Indiquez comment réduire les émissions de poussière (par exemple, en essuyant à l'aide d'un chiffon humide).

## 5.2. Mesures de gestion des risques

### **Professionnels ayant des compétences avancées démontrées :**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent].
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **Professionnels :**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'intoxication secondaire, chercher et éliminer les rongeurs morts à intervalles réguliers pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention d'infestation des rongeurs ou de surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations présentes sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple " usage réservé aux utilisateurs professionnels").
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et / ou notice) doit clairement recommander qu'en cas de suspicion de manque d'efficacité à la fin de traitement (c'est-à-dire que l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou appelez le service de lutte antiparasitaire.
- Ne pas laver à l'eau les points d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les points d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;  
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;  
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

- Chaque point d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison » [+3270245245].

- Dangereux pour la faune.

#### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de l'exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans

#### 6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.